



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de ST JULIEN EN BORN
Séance 15 mars 2022**

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 17/03/2022

ID : 040-214002669-20220315-20220315_015-DE



Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 – 3 pouvoirs
Date de la convocation : 8 mars 2022

L'an **deux mille vingt-deux** et le **quinze mars à 18 heures 00**,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M VERGE, M PAPIN, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M GOURGUES, Mme BORDESSOULLE, M FROUSTEY, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme ZARZUELO, M NAVARRO

Absent : *NEANT*

Excusés : Mme MORESMAU, Mme HAMMAMI, M LAROMIGUIERE

Pouvoirs : M PAPIN (pouvoir de Mme MORESMAU), Mme AUBIN (pouvoir de Mme HAMMAMI), M LAPEYRE (pouvoir de M LAROMIGUIERE)

Mme LAGOUEYTE a été désignée comme Secrétaire de séance

20220315-015

AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE A CONTIS – TRANCHE 2

Monsieur Didier PAPIN rappelle la volonté de la Municipalité de sécuriser la circulation des cyclistes et piétons à Contis, et notamment du carrefour entre la RD41 et la RD340 jusqu'à l'entrée de la station de Contis.

La route entre Saint-Julien en Born et Contis est une voie extrêmement utilisée en saison estivale. La voie verte qui mène jusqu'au carrefour entre la RD41 et la RD340 est elle aussi très fréquentée. A partir du carrefour, la voie verte se prolonge en simple bande cyclable jusqu'au cœur de la station. Cette situation n'assure pas la sécurité des nombreux piétons et cyclistes l'été, mais aussi hors saison. En effet, cette voie est une piste privilégiée des promeneurs et joggeurs en toutes saisons.

La sécurité de la voie verte au niveau du carrefour a été traitée et a fait l'objet d'une subvention DETR en 2021.

Pour assurer la continuité de la voie verte, de nouveaux travaux sont prévus, s'intégrant dans une opération plus globale de réaménagement de l'entrée de la station par le Conseil Départemental pour limiter la vitesse des véhicules arrivant sur Contis.

Cette voie verte est à la fois une mesure favorisant la transition écologique car elle permet de conforter une solution de transport (cyclistes et piétons) pour lesquels la municipalité fait des efforts constants pour en favoriser l'usage, mais aussi une nécessité de sécurisation des usagers, locaux ou touristes.

Seuls les travaux d'aménagement de la voie verte sont l'objet de la demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre des mesures favorisant la transition écologique : nouvelles solutions de transport (pistes cyclables/cheminements piétons)

Descriptif du projet :

L'opération faisant l'objet de la demande de subvention consiste à réaliser une continuité de la voie, en élargissant la bande cyclable côté sud et en la sécurisant par une bordure et une lisse pour créer une véritable voie verte du carrefour jusqu'à l'entrée de la station de Contis. Cet aménagement favorisera ainsi la circulation piétonne et cycliste entre Saint-Julien en Born et sa station balnéaire, voie qui dessert notamment un camping à la Lette de plus de 450 emplacements. Les travaux permettront aussi de sécuriser la sortie du camping les Seurrots, ces 562 emplacements et ces milliers de piétons et cyclistes quotidiens pendant la saison estivale.

L'ensemble des travaux seront réalisés par le Conseil Départemental des Landes.

Le montant estimatif correspondant uniquement à ces travaux sur la voie verte (phase 2) est de 500.000,00 € HT



Le début des travaux est prévu en mai 2022 pour une fin de travaux estimée vers mai 2023.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL à hauteur de 40% du montant HT et du Conseil Régional au titre du contrat de redynamisation à hauteur de 20% et une participation de la communauté de commune si ces travaux s'inscrivent dans le schéma cyclable intercommunal, le restant à charge de la commune se situant à minima à 20% du montant de l'opération

Le Plan de financement prévisionnel est ainsi arrêté :

| | | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Montant total des travaux : | 500.000,00 € HT | |
| DETR et/ou DSIL | 200.000,00 € | soit 40% des dépenses |
| Conseil Régional | 100.000,00 € | soit 20% des dépenses |
| Participation communauté de communes | 100.000,00 € | soit 20% des dépenses |
| Autofinancement | 100.000,00 € | soit 20% des dépenses |

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - DECIDE de la réalisation des travaux de d'aménagement d'une voie verte à CONTIS entre le carrefour entre la RD41 et la RD 340 et l'entrée de la station

ARTICLE 2 - ADOPTE le plan de financement ci-dessus exposé.

ARTICLE 3 - DECIDE de solliciter les aides financières de l'Etat (DETR ou DSIL).

ARTICLE 4 - DECIDE de solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional.

ARTICLE 5 - DECIDE de solliciter les aides financières auprès de la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

ARTICLE 6 - DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2022.

ARTICLE 7 - M le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

ST JULIEN EN BORN, le 16 mars 2022

Le Maire,
Gilles DUCOUT



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »